



Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2026 – TEMP 95**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et le code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 28 août 2026 par monsieur MALECAMP Bernard
pour le compte de sa cliente MBARGA Katherine ;

Considérant les travaux de livraison d'une surélévation en ossature bois avec un camion
grue, 27 avenue de Paris à JUZIERS qui auront lieu :

les mardi 15 et mercredi 16 septembre 2026 à partir de 08 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de
sécurité publique ;

ARRETE

:

Article 1. Le stationnement sera interdit à proximité du 27 avenue de Paris à JUZIERS
les mardi 15 et mercredi 16 septembre 2026.

Article 2. La circulation sera alternée à l'aide de feux de chantier et la vitesse sera réduite
à 30 km/h. La signalisation réglementaire est à la charge de la société chargée de la
livraison.

Les riverains seront informés par écrit par celle-ci.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur
dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de
police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en
ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 28 août 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME



Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org